



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épargne

Question écrite n° 21791

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le fait qu'une ordonnance du 12 octobre 2005 a créé des organismes de placement collectif immobilier (OPCI). Or en juin 2006, le ministre de l'époque avait indiqué que, avant le 31 décembre 2008, un rapport serait déposé auprès du Parlement pour faire le bilan de la mise en oeuvre des OPC I et le bilan général concernant les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le projet d'ordonnance relatif aux organismes de placement collectif immobilier prévoyait en effet que le Gouvernement ferait rapport au Parlement, avant la fin de l'année 2008, sur l'application du nouveau dispositif. Le Conseil d'État a disjoint cette disposition pour des motifs juridiques et le Gouvernement s'est rangé à son avis. C'est la raison pour laquelle l'ordonnance n° 2005-1278 du 13 octobre 2005 ne prévoit pas un tel rapport.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21791

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3574

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6796